



Chemin de la Croix Gillet
77122 MONTHYON
Tél. : 01 60 44 40 03
Fax : 01 60 44 40 05
Contact@smitom-nord77.fr

| | |
|--|--|
| Rapporteur : M. DECUYPÈRE | COMITÉ SYNDICAL DU 21 MARS 2023 |
| Objet : Synthèse des décisions du Président | |
| NOTE DE PRÉSENTATION | |
| <p>Décision 2023-03 (annule et remplace la décision 2022-74 du fait d'une baisse des montants) : concernant la signature d'un Avenant n°1 au marché 2019-02 « Location et entretien de 2 véhicules légers » entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et PEUGEOT METIN SA à MEAUX relatif à la modification des échéances mensuelles et la durée du marché, à compter du 1^{er} novembre 2022. Les échéances mensuelles passent ainsi de :</p> <ul style="list-style-type: none">- 271,62 € HT au lieu de 412,59 € HT en ce qui concerne le véhicule électrique Peugeot Nouvelle e-208 et valables jusqu'au 07 août 2024 ;- 216,43 € HT au lieu de 289,30 € HT en ce qui concerne le véhicule diesel Peugeot Nouvelle 208 et valables jusqu'au 25 septembre 2024. | |
| <p>Décision 2023-04 (annule et remplace la décision 2022-75 du fait d'une baisse des montants) : concernant la signature d'un Avenant n°1 au marché 2020-03 « Location et entretien de 2 véhicules utilitaires » entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et PEUGEOT METIN SA à MEAUX, relatif à la modification des échéances mensuelles et la durée du marché, à compter du 1^{er} novembre 2022. Les échéances mensuelles passent ainsi à :</p> <ul style="list-style-type: none">- 322,41 HT au lieu de 423,60 € HT en ce qui concerne le véhicule Peugeot Expert Premium Standard et valables jusqu'au 19 décembre 2024 ;- 222,59 € HT au lieu de 307,16 € HT en ce qui concerne le véhicule Peugeot Partner Prémium STD et valables jusqu'au 19 mai 2025. | |
| <p>Décision 2023-05 : concernant la signature d'une convention de mise à disposition d'un composteur pédagogique, à titre gracieux, entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et l'école élémentaire Louis Pergaud - 77450 MONTRY. La présente décision entre en vigueur dès l'installation du matériel et jusqu'à sa résiliation par l'une ou l'autre des parties.</p> | |
| <p>Décision 2023-06 : concernant la signature de conventions relatives à la location d'EASY BOX (bornes à pneus) sur 9 déchèteries entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et la société ERRIC, 11 Chaussée de la Comtesse – BP 57 – 77482 PROVINS. La location d'un EASY BOX sur 9 déchèteries (9 fois 588 € HT annuel soit 5292 € HT – collecte gratuite) permet de réaliser des économies financières en comparaison du mode de collecte actuel. Les 9 conventions entreront en vigueur à compter de la livraison effective des EASY BOX sur les sites du Syndicat et seront valables jusqu'au 1^{er} janvier 2024.</p> | |
| <p>Décision 2023-07 : concernant la signature d'une convention de mise à disposition d'un composteur collectif, à titre gracieux, entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et VEA pour le site Les Jardins partagés - 77174 VILLENEUVE LE COMTE. La présente décision entre en vigueur dès l'installation du matériel et jusqu'à sa résiliation par l'une ou l'autre des parties.</p> | |
| <p>Décision 2023-08 : concernant la signature d'une convention de prêt de matériel, à titre gracieux, entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et l'école élémentaire de Verdilot (77510) pour la période du 27 janvier au 13 février 2023 inclus.</p> | |

Décision 2023-09 : concernant la signature d'une convention de prêt de 2 balances matériel, à titre gracieux, entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et la Ressourcerie la Boussole - 77260 USSY SUR MARNE, pour la période du 15 février au 1^{er} mars 2023.

Décision 2023-10 : concernant la signature d'une convention de prêt de matériel, à titre gracieux, entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et l'école maternelle Saint-Exupéry – 77100 MEAUX, pour la période du 06 au 17 février 2023 inclus.

Décision 2022-11 : concernant la signature d'un marché de prestation de suivi du compostage partagé entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et la société GAS COMPOST ENERGIE (marque déposée Valor'Tri) – 18 rue Tronchon – 77100 MEAUX. Ce marché est conclu pour un montant minimum de 7.000 euros HT et un montant maximum de 39.000 euros HT, pour une durée d'un an, non renouvelable, à compter de sa date de notification

Décision 2023-12 : concernant la signature d'une convention de prêt de matériel, à titre gracieux, entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et l'école élémentaire J. Rostand – 77124 CREGY-LÉS-MEAUX, pour la période du 06 au 20 mars 2023 inclus.

Décision 2023-13 : concernant la signature d'un contrat d'entretien de la fosse septique du Syndicat entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et la société NOVAVIA – 77120 MAROLLES-EN-BRIE, pour un montant de 900 € HT par an et 150 € HT de l'heure + déplacement. Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa date de notification, renouvelable 1 an par reconduction expresse.
